

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00046 Numéro SIREN : 394 111 819 Nom ou dénomination : A.M.G - FLEXIBLE ALBENASSIEN
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt 3476

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 14

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 100 RUE DE LA CHAPELETTE

07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON

Numéro SIRET *

3 9 4 1 1 1 8 1 9 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086				
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098				
Total général (I+II)		110	112				
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120				
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126				
	Réserves réglementées *	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	131				
	Report à nouveau	134	134				
	Résultat de l'exercice	136	136				
	Provisions réglementées	140	140				
	Total I	142	142				
	Provisions pour risques et charges	154	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	169				
	Produits constatés d'avance	174	174				
	Total III	176	176				
	Total général (I + II + III)	180	180				
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	193				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	197				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	199				
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	195				
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	182				
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
				13 1 1 2 2 0 1 7							13 1 1 2 2 0 1 6						
A - RÉSULTAT COMPTABLE																	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210										
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	224 824				294 084					
		services *		217			218										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222											
	Production immobilisée *					224											
	Subventions d'exploitation reçues					226											
	Autres produits					230	1 001				274						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	225 826				294 358						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234										
		Variation de stock (marchandises) *					236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	48 997				70 896						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	4 410				(1 140)						
Autres charges externes *		(dont crédit bail : 4 600 - mobilier - immobilier)				242	47 530				57 954						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 086		244	5 024		5 425							
Rémunérations du personnel *						250	62 054				81 759						
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	30 953				39 108						
Dotations aux amortissements *						254	2 152				2 552						
Dotations aux provisions						256	2 369										
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	13				401						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260														
Total des charges d'exploitation (II)					264	203 504				256 954							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	22 322				37 404							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers					280	1				1					
	Produits exceptionnels					290	7										
	Charges financières					294											
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300					45						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
	Impôts sur les bénéfices *					306	3 713				5 409						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	18 616				31 951						
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	18 616		314									
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318											
	Provisions non déductibles *					322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)					324	3 713										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cplés-els d'associés	247			écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	5 633										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997									
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44.10.01)	986	Zone franche urbaine (44.10.02 et 44.10.03)		987	Zones restreintes de la défense (44.10.04)		127	Zones de revitalisation (44.10.05)		138					
Reprise d'entreprises en difficulté (44.10.06)		981	Jeune entreprise innovante (44.10.07)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (44.10.08)		991	Fiches de compte d'activité des CICE (art 1100 bis)		990						
Déduction ZFA (44.10.09)		345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346									
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655												
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	24 756		354									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					356												
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									360							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	24 756		372									

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 16

Désignation de l'entreprise : EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		5 633
Total des réintégrations diverses	330	5 633

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		3 206
Total des déductions diverses	350	3 206

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	65 456	442		444		446	65 456	65 456
	Installations générales, agencements divers	450	3 820	452		454		456	3 820	3 820
	Matériel de transport	460	8 941	462		464		466	8 941	8 941
	Autres immobilisations corporelles	470	1 002	472	723	474		476	1 725	1 725
Immobilisations financières		480	834	482		484		486	834	834
TOTAL		490	80 054	492	723	494		496	80 777	80 777
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	61 404	532	1 725	534		536	63 129	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 067	542	290	544		546	2 357	
	Matériel de transport	550	8 941	552		554		556	8 941	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 002	562	137	564		566	1 139	
	TOTAL	570	73 414	572	2 152	574		576	75 566	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 678	652	2 369	654		656	4 047
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 678	682	2 369	684		686	4 047

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		4 445
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380		10 991
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374		44 967
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		15 152
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de Gérance :

Suite à l'AGO du 30 avril 2017, M. MAZET Damien a été nommé Gérant à la place de M. MAZET Marc démissionnaire avec date à effet au 01/05/2017.

Réduction de Capital :

Suite de l'AGE du 30 juin 2017, M. MAZET Marc n'est plus associé en raison de son départ à la retraite. En conséquence de ce retrait, l'AGE a décidé de racheter ses 1140 parts et à procéder à leur annulation. Le capital est désormais de 3600€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3206€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 689 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 689
Total	3 689

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

A.M.G. - FLEXIBLE ALBENASSIEN
Société À Responsabilité Limitée au capital de 3 600.00 €
Siège social : 100 Rue de la Chapelette
07200 SAINT ETIENNE DE FONTBELLON
394 111 819 RCS AUBENAS

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 18 616 €, de la manière suivante :

- Une somme de 18 616.00 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL**

LE REPRESENTANT LEGAL

